

M. BERCOVITCH: Tout ceci est très intéressant. Je crois qu'il est utile de le verser au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Le Comité s'ajournera-t-il à une heure? Il n'est pas encore tout à fait une heure, mais avant de lever la séance décidons s'il y a lieu de nous réunir cet après-midi; il reste beaucoup de travail à faire et il est à souhaiter que nous le terminions aussitôt que possible. Qu'en pense le Comité?

M. McCULLOCH: Puisque les hauts fonctionnaires du National-Canadien sont ici, je crois que nous devrions les retenir le moins longtemps possible.

M. DONNELLY: Je propose que nous nous réunissions de nouveau à 4 heures.

M. MACINNIS: Je ne crois pas pouvoir être présent, monsieur le président, mais je ne m'oppose pas à la réunion du Comité.

Le PRÉSIDENT: En ce cas, nous nous réunirons à 4 heures cet après-midi.

(A midi 50 minutes le Comité s'ajourne à 4 heures de l'après-midi.)

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à quatre heures de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: La séance est ouverte, messieurs. Il y a quorum et il serait à propos de se remettre au travail. Je crois que nous étions à étudier le "Tonnage productif par denrée" à la page 25. Si vous avez terminé l'étude de cet article, nous continuerons. Quelqu'une a-t-il quelque question à poser?

La page 26 traite de l'"Inventaire du matériel".

M. McCULLOCH: A la page 25 il est question de traverses. Le prix du bois a beaucoup augmenté, mais celui des traverses est demeuré le même. Le chemin de fer croit pouvoir les acheter, surtout des petits négociants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, au même prix, sinon à meilleur marché qu'il y a deux ou trois ans. Il fixe tout simplement le prix et laisse entendre que c'est à prendre ou à laisser.

M. VAUGHAN: Tout ce que je puis dire à cet égard, c'est que nous payons en Nouvelle-Ecosse un prix aussi élevé que partout ailleurs au Canada pour nos traverses. Je ne vois pas comment nous pourrions faire exception pour la Nouvelle-Ecosse et payer plus cher là qu'ailleurs. Il semble que nous pouvons obtenir toutes les traverses dont nous avons besoin au prix que nous offrons. Dans certaines provinces nous payons bien moins cher qu'en Nouvelle-Ecosse.

M. BERCOVITCH: Les achetez-vous sur le marché libre?

M. VAUGHAN: Non. Voici comment nous procédons à cet égard: nous fixons, pour un district donné, un prix que nous croyons juste et nous payons ce prix à tous les fournisseurs du district.

M. McCULLOCH: Bien des gens qui ne sont pas dans le commerce du bois reçoivent des contrats pour la fourniture de traverses, ce qui, je crois, a donné lieu à un peu de mécontentement. Ils les achètent d'autres personnes, faisant un profit de cinq sous par traverse malgré qu'ils ne soient pas dans le commerce du bois.

M. VAUGHAN: Je ne connais personne dans ce cas, monsieur McCulloch. En connaissez-vous que vous puissiez nommer? Nous nous efforçons de ne faire affaire qu'avec ceux qui font le commerce des traverses ou du bois. Il arrive de temps à autre qu'un commerçant ou autre personne dans des conditions semblables avance une certaine somme à un fermier qui le rembourse au moyen de traverses coupées sur sa ferme; alors nous achetons les traverses du commerçant. Sans cela, le fermier ne pourrait se procurer l'argent dont il a besoin.

M. McCULLOCH: Dans le cas qui m'occupe, il ne s'agit pas d'un commerçant.

M. VAUGHAN: Je ne connais personnellement aucun cas de ce genre. Je serais très heureux que vous me donniez les détails; je conduirais une enquête.